

Aménagement forestier

Forêt communale de Saint-André

Département (s) : Départements
-974- Réunion
2013 - 2027

Surface cadastrale 29,5546 ha

Surface retenue pour la gestion 29,79 ha

altitudes extrêmes : 480 m - 760 m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA :

Identifiant aménagement

/ 0

SOMMAIRE

Note de présentation de l'aménagement	1
Le contexte	1
Les enjeux principaux de la forêt	1
Le bilan de l'aménagement précédent	1
Les grandes options de l'aménagement	2
Le programme d'actions	2
Le bilan prévisionnel	2
Les fiches synthétiques	3
Éléments signalétiques et administratifs	3
La forêt dans son territoire	3
Décisions d'aménagement	4
Programmes d'actions	5
Récoltes et bilan financier	6
Annexe 1 : Enjeux écologiques	7
Fonction écologique	7
Statuts réglementaires et zonages existants	7
Synthèse des risques pesant sur la biodiversité	8
Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt	9
Tableau des habitats	12
Annexe 2 : Programme d'actions détaillé	13
Carte de situation au 1/80 000e	14
Carte des habitats au 1/10 000^e	15
Plan d'aménagement au 1/10 000^e	16

Note de présentation de l'aménagement de la forêt communale de Saint-André 2013-2027

Le contexte

La forêt communale de Saint-André (29,79 ha) a été acquise seulement en 1992 par la commune dans le cadre d'une mesure compensatoire (*pour plus de précisions se référer au premier aménagement de la forêt de Dioré 2003-2012*).

La forêt fait partie d'un vaste massif forestier (plus de 3500 ha) situé dans les Hauts des communes de Saint-André, Sainte-Suzanne et Sainte-Marie. Dans son ensemble, le massif est exceptionnellement bien conservé ce qui a justifié son intégration dans la zone de cœur du Parc national. Il recèle de nombreux habitats naturels endémiques caractéristiques des forêts très humides de La Réunion. Toutefois, sur les terrains de la forêt communale, il ne reste plus qu'environ 6 ha d'habitats naturels. En effet, la proximité des activités humaines a favorisé le développement des espèces exotiques envahissantes.

Actuellement, les formations végétales de la forêt sont laissées en libre évolution. Les interventions en forêt sont orientées vers l'accueil du public. Depuis 2009, la commune et le département ont signé une convention avec une association locale « Allons pren' Dioré en main » afin de lui confier la réalisation de travaux sur les terrains départementaux de l'ENS¹ de Dioré et sur la forêt communale. Cette convention est le reflet de la volonté des acteurs locaux de dynamiser ce secteur, notamment en matière d'accueil du public. La forêt communale, en dépit de sa petite taille, peut jouer un rôle dans ce domaine car elle appartient au massif forestier le plus proche (7 km) du centre ville. De plus, le sentier qui la traverse est la principale porte d'entrée dans le massif de la Plaine des Fougères depuis l'Est.

Les enjeux principaux de la forêt

La forêt présente des enjeux :

- nul de production,
- fort de biodiversité,
- reconnu pour l'accueil du public,
- faible de protection physique.

La forêt ne produit pas de bois et n'a pas vocation à en produire.

Sa situation en cœur de Parc national lui assigne un enjeu écologique fort sur une large surface bien qu'en réalité, il reste moins de 6 ha d'habitats bien conservés. Néanmoins comme il s'agit de l'enjeu principal de la forêt, il est abordé de façon plus approfondie dans l'annexe I.

La position stratégique de la forêt en matière d'accueil du public est à relativiser car une approche plus globale nous montre que le potentiel de développement des équipements d'accueil du public se situe plutôt sur les forêts voisines. En effet, dans le souci d'avoir une vision à l'échelle du vaste massif forestier de La Plaine des Fougères, le renouvellement de l'ensemble des plans d'aménagement des forêts relevant du régime forestier a été effectué simultanément. Par conséquent, la consultation du document d'aménagement de la forêt départementale de Dioré constitue un indispensable complément au présent document. Les différentes problématiques de la forêt communale y ont été largement abordées.

Bilan de l'aménagement précédent (2003-2012)

Du fait de sa petite taille, l'ONF avait rédigé un document commun à la forêt communale et à la forêt départementale de Dioré.

La forêt était classée dans la première série d'intérêt écologique particulier avec un objectif de conservation des milieux et des espèces remarquables. Il n'y a pas eu d'actions réalisées dans ce sens.

¹ ENS : espaces naturels sensibles
SFMN / DR Réunion

Les actions ont porté essentiellement sur l'entretien du sentier menant au bord du rempart de Salazie et au kiosque au niveau du point de vue. Grâce au travail des associations, la praticabilité du sentier a été améliorée mais la pente reste raide.

Les projets de bouclage de sentier avec la forêt départementale n'ont pas été mis en œuvre mais cette action a été relancée en 2011 par l'association « Allon pren' Dioré en main ».

La gestion passée fait ressortir que la réalisation de travaux dans la forêt communale est tributaire du dynamisme des associations locales qui dépendent elles-mêmes des moyens octroyés par les pouvoirs publics. Depuis 2009, le département et la commune ont montré leur volonté d'agir en donnant les moyens à l'association « Allon pren' Dioré en main » de réaliser des opérations d'envergure. Ce contexte local nous permet d'envisager un programme d'actions plus ambitieux pour les années à venir.

Les grandes options de l'aménagement

L'objectif de conservation des habitats et des espèces est recentré sur les 6 ha de forêt bien conservée située dans la partie supérieure du domaine. Le ciblage de cette zone permettra d'engager une action sur le long terme garante d'un effet bénéfique.

Les 24 ha restants sont laissés en évolution naturelle sans écarter la possibilité de faire de la lutte précoce sur de nouvelles espèces envahissantes.

En terme d'accueil du public, les équipements existants sont confortés dans la mesure où ils constituent la base des projets à venir dans les forêts voisines (forêt départementale et ENS de Dioré).

Le programme d'actions

- Actions pour l'enjeu écologique

- L'élimination régulière des espèces exotiques sur 5,6 ha (UG 1a) pour préserver la forêt hygrophile de basse altitude au vent et protéger les espèces remarquables liées à cet habitat.
- Le repérage et l'élimination le plus rapidement possible des nouvelles espèces exotiques envahissantes. Sur ce plan, la forêt se trouve dans la zone stratégique à la limite entre les milieux anthropisés et les milieux naturels préservés. Il faudra surveiller en particulier *Cyathea cooperi* (Fougère australienne) et *Cocculus orbiculatus* (liane d'amarrage) qui a été repérée récemment en aval de la forêt.

- Actions pour l'accueil du public

- L'entretien des équipements existants.
- L'aménagement de 300 m de sentier le long du rempart à partir du kiosque vers le Sud. L'objectif est de faire la jonction avec le projet de boucle pédestre de la forêt départementale de Dioré. Néanmoins, cette action nécessite l'accord préalable du Parc national car elle est située dans la zone de cœur de parc.

Bilan prévisionnel

La mise en œuvre du programme doit permettre d'assurer la pérennité des éléments remarquables de la forêt ce qui est en adéquation avec l'enjeu écologique fort. D'autre part, les actions en faveur de l'accueil du public se feront dans le respect des contraintes environnementales tout en répondant aux attentes des acteurs locaux.

Il n'y a pas de recettes attendues sur la forêt pour la période 2013 – 2027 et les dépenses s'élèvent à 8000 €/an en moyenne. Ce montant est purement indicatif dans la mesure où les actions devraient être exécutées en grande partie par le personnel de l'association.

Éléments signalétiques et administratifs

situation administrative

N° Identification de l'aménagement forestier	
N° Modification d'aménagement (0 initial et chrono des modifs)	0
Aménagement de forêt (propriétaire, groupe, fusion)	communale
de...(nom de la forêt ou nom générique si regroupement)	Saint-André

Numéro du ou des départements de situation	Départements	-974- Réunion
N° ONF de la région nationale IFN de référence		
DRA ou SRA de référence		

Type d'aménagement forestier (1er, révision...)	Révision d'aménagement
Arrêté du (révisions et modifications hors compétence ONF)	
décision du (modifications de compétence ONF)	

Période d'application

	année
Année début aménagement	2013
Année échéance aménagement	2027

Détail des forêts aménagées

(au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)

dénomination	identifiant national de la forêt	Surface cadastrale	dernier aménagement		
			date arrêté	début	échéance
Forêt communale de Saint-André	F24570Z	29,5546 ha	09/07/2008	2003	2012

Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	29,5546 ha
Surface retenue pour la gestion	29,79 ha
Surface boisée en début d'aménagement	29,79 ha
Surface en sylviculture	0,00 ha

altitudes extrêmes

	minimum	maximum
	480 m	760 m

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Total réparti
	enjeu nul	enjeu faible	moyen	enjeu fort	
Fonctions principales					
production ligneuse	30	0	0	0	30
biodiversité		0	4	26	30
paysage, accueil, eau potable		0	30	0	30
protection contre les risques naturels	0	30	0	0	30

Cadre réglementaire	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
Cœur de parc national	26 ha	Enjeu écologique fort qui fait l'objet d'une annexe spécifique (Cf, Annexe xxx)

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
Aire d'adhésion de parc national	4 ha	Pas de conséquences car la commune n'a pas encore adhéré
ZNIEFF de type I	6 ha	Voir annexe sur l'enjeu écologique
ZNIEFF de type II	23 ha	Pas de conséquences
Inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO	26 ha	Préservation des paysages et lutte contre les espèces exotiques envahissantes
POS commune de Saint-André / Classement ND	30 ha	Respect de la réglementation concernant les espaces boisés classés

Éléments qui imposent des adaptations de gestion	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
Menaces fortes		
(pb sanitaire, densité ongulés, incendie, foncier, essence inadaptée..)		pas de menace particulière répertoriée
Contraintes fortes imposant des mesures particulières		
(desserte, sols, eau, patrimoine, affouage, dispositifs particuliers...)		aucune contrainte forte répertoriée sur la gestion forestière
Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt		
Présence d'espèces protégées	30 ha	Voir annexe sur l'enjeu écologique
Présence d'espèces exotiques envahissantes	30 ha	Voir annexe sur l'enjeu écologique

FAUX

Décisions d'aménagement

Essences présentes dans la forêt	Pourcentage de la surface boisée (pas d'essence "vide")	commentaires associés
dénomination		
Bois de couleur divers	19%	Cette répartition reflète la proportion majoritaire de milieux fortement dégradés par la présence des espèces exotiques envahissantes dans la forêt.
Espèces exotiques diverses	81%	
100%		

Répartition des types de peuplement	surface gérée	% surface décrite	commentaires associés
Type			
Formations secondaires à jamrosat et goyavier	24,19	81%	En l'absence d'enjeu de production ligneuse, les types de peuplements correspondent aux habitats décrits dans l'annexe portant sur l'enjeu écologique.
Forêt naturelle de moyenne altitude au vent	5,60	19%	
TOTAL	29,79		

Répartition des unités stationnelles	surface gérée	%	commentaires associés
Type			
Forêt tropicale de basse altitude	29,79	100%	Il n'existe pas de typologie des stations forestières à La Réunion. Cette donnée provient de la cartographie des séries de végétation réalisée par l'université de La Réunion en 2003. En l'absence d'enjeux de production, il est préférable de se reporter à la cartographie des habitats en annexe.
TOTAL	29,79		

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface aménagement passé	commentaires associés
(fond jaune suivi surfacique, fond vert suivi statistique)			
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière			Il n'y a pas d'objectif de production de bois sur la forêt. L'objectif principal de la forêt est la conservation des habitats et des espèces remarquables. L'objectif associé est l'accueil du public.
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets			
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière			
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée			
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)			
Taillis (T)			
Taillis-sous-futaie (TSF)			
hors sylviculture	29,79	29,79	
TOTAL	29,79		

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité (la colonne précision permet de traiter les cas où une même essence objectif est conduite à des âges d'exploitabilité différents (objectifs différents, qualités potentielle peuplement ou arbre, îlots de vieillissement...))					
Essences principales objectif (pointe sur une liste)	précisions	surface en sylviculture	% de la surface en sylviculture	age exploitabilité é (suivis surfaciques)	diamètre exploitabilité é retenu
Liste choix essences			0,0%		
TOTAL			0,00		

commentaires associés

Tableau sans objet dans le cas de cette forêt intégralement classée hors sylviculture.

CHOIX DE RENOUVELLEMENT		<i>commentaires associés</i>
Application aménagement passé		Tableau sans objet dans le cas de cette forêt intégralement classée hors sylviculture.
	<i>surface</i>	
Surface à régénérer prévue	0,00 ha	
Surface effectivement régénérée	0,00 ha	
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha	
Choix du nouvel aménagement		
traitements avec renouvellement suivi en surface	0,00 ha	<i>commentaires associés</i>
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (c'est à dire sans coupe)	0,00	
traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha	
traitements avec renouvellement non suivi en surface	0,00 ha	
Engagement environnemental		<i>commentaires associés</i>
îlots de vieillissement	0,00	L'îlot de senescence correspond à la surface de forêt naturelle.
îlots de senescence	5,60	
Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000		<i>résultat expertise</i>
Natura 2000 : Niveau de compatibilité docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000	
<i>commentaires associés</i>		



programmes d'actions

Partition de la forêt en groupes d'aménagement				
Classement	libellé du groupe	parcelles	surface	rotation
HSYTC	Groupe de travaux de conservation des espèces et des habitats	1a	5,60 ha	
HSNSI	Groupe d'évolution naturelle sans intervention hormis la lutte précoce contre les espèces exotiques envahissantes si nécessaire	1b	24,19 ha	
TOTAL			29,79 ha	

Récoltes et bilan financier

Production biologique estimée

en m3/ha/an sur surface sylviculture	0,0	m3/ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	0,00	m3/an

Bilan annuel des récoltes

	prévisible (m3)	passé (m3)	conditionnel	commentaires associés
Feuillus (f)	0	0	0	
Résineux (r)	0	0	0	
Total tiges (1 = f + r)	0	0	0	
Taillis, houppiers (2)	0	0	0	
Total bois fort (1 + 2)	0	0	0	
dont % de prod. accid.	0%	0%		
soit en m3/ha/an sur surface totale retenue :	0,00	0,00	0,00	
soit en m3/ha/an sur surface en sylviculture :	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	

Répartition des volumes par type de coupe

	prévisible (m3)	passé (m3)	conditionnel
Régénération	0	0	0
Amélioration	0	0	0
Autres	0	0	0

Bilan financier annuel en euros de l'année

	prévisible	passé	conditionnel	
Recettes bois	0	0	0	Pour le détail des dépenses liées aux travaux se reporter à l'annexe 2
Recettes chasse	0	0	0	
Autres recettes	0	0	0	
Dépenses travaux sylvicoles	0	0	0	
Dépenses travaux infrastructure	0	0	0	
Dépenses travaux non sylvicoles	7 157	660	1 170	
Bilan	-7157	-660	-1170	
soit en euros/ha/an sur surface retenue pour gestion :	-240,25	-22,1550856	-39,27	
soit en euros/ha/an sur surface en sylviculture :	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	

Impôts	0	0
Frais de garderie (FC)	0	0
Volume des affouages (FC en m3)	0	0

Consultations et obligations réglementaires

	date	commentaires associés
Consultation communes de situation (FD)		
Délibération de la collectivité propriétaire (FC)		

rédigé le 07/01/2012

par le chef du projet d'aménagement

vérifié le _____

par le responsable de l'unité aménagement

proposé le _____

par le directeur territorial

Nom : Blanchard Laurent

Nom : Ingrassia Florent

Nom : Houin Hervé

ANNEXE I : Enjeux écologiques

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	sans enjeu	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		0	3,5	26,29	29,79

◆ Fonction écologique

Conformément au paragraphe 2 de l'annexe 1 des Orientations nationales d'Aménagement et de gestion pour les forêts des collectivités, le niveau d'enjeu pour la fonction écologique est fort sur la partie de la forêt qui est incluse dans la zone de cœur du Parc national de La Réunion. En dehors de cette zone, la situation en zone d'adhésion du Parc justifie le classement en enjeu reconnu.

◆ Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Cœur de parc national	26,29	Protection des milieux naturels	Charte en cours de rédaction
POS commune de Saint-André de 1994	29,79	Classement ND : protection des milieux naturels en raison de la qualité du site, des risques naturels ou des points de captage. Classement EBC : interdiction de défrichement et coupes soumises à autorisation.	Pas de préconisations sur la zone incluse dans la forêt hormis le respect de la réglementation concernant les EBC.

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
Éléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	3,5	Fédérer l'aménagement et le développement durable des territoires autour du cœur.	Charte en cours de rédaction. Les communes ne sont pas encore prononcées sur leur volonté d'adhérer.
Inscription au patrimoine mondiale de l'UNESCO	26,29	L'Unesco reconnaît que l'ensemble des pitons, cirques et remparts créent un paysage spectaculaire et contribuent significativement à la conservation de la biodiversité terrestre des Mascareignes	La gestion doit garantir l'intégrité du bien, en veillant au respect de la réglementation en vigueur.
ZNIEFF de type I	5,54	<u>0001-0106 : Hauts de Mencil et de Dioret (123 ha)</u> - Reliquat de forêt indigène, - Bonne diversité en espèces botaniques, dont une grande abondance d'orchidées, - Passereaux endémiques forestiers.	- Lutte contre EEE et en particulier Rubus, Ardisia, - Grande fréquentation (sentier de randonnée), d'où collecte importante de plantes (orchidées, fanjans) et braconnage.

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
ZNIEFF de type II	23,25	001 : Hauts de La Réunion (52 056 ha) Cette zone intègre de vastes surfaces de milieux largement anthropisés, mais où l'action de l'homme n'a pas été irrémédiable, ce qui permet à une certaine biodiversité de s'y maintenir en particulier par la persistance de reliques ponctuelles isolées de végétation indigène.	Sur la forêt communale, la dégradation des milieux situés dans la ZNIEFF de type 2 est telle qu'elle nous incite à concentrer les efforts sur la ZNIEFF de type 1. La lutte précoce contre les EEE peut y être nécessaire pour éviter leur propagation aux secteurs voisins mieux conservés.

◆ Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Les risques liés à la flore exotique :

Parmi les nombreuses espèces introduites à La Réunion, quelques-unes sont extrêmement préjudiciables à la conservation de la biodiversité. Premièrement parce qu'elles prennent la place d'espèces indigènes parfois très rares à l'échelle mondiale et deuxièmement parce qu'elles étouffent toutes les plantes concurrentes pour aboutir à des formations mono spécifiques pauvres sur le plan de la biodiversité. Certaines espèces sont particulièrement envahissantes en cas d'ouverture du milieu naturel. C'est en particulier le cas de la vigne marronne qui colonise très vite les trouées de chablis et progresse le long des ravines où le couvert forestier est discontinu. Le goyavier est encore plus problématique à circonscrire car ils se développent très bien sous couvert forestier au dépend des espèces indigènes de sous-étage.

Précisons que, du fait de sa proximité avec des zones urbanisées ou cultivées, la forêt communale de Saint-André est très impactée par les EEE. La forêt a subi de nombreux prélèvements de bois avant de devenir la propriété de la commune en 1992. Il est fort probable que le jamrosat y était favorisé pour un usage en bois de feu. Nous pouvons considérer aujourd'hui que 80 % de la forêt ont perdu toute naturalité.

Sur la forêt communale de Saint-André, on trouve couramment :

- *Psidium cattleianum** (Goyavier),
- *Syzygium jambos* (Jamrosat)
- *Ardisia crenata* (Bois de Noël),
- *Cinnamomum camphora* (Camphrier)
- *Ageratina riparia* (Herbe jouvence),
- *Rubus alceifolius* (Vigne marronne),
- *Lantana camara** (Galabert).

Et dans une moindre mesure de façon plus ponctuelle :

- *Michelia champaca* (Champac),
- *Cyathea cooperi* (Fougère australienne)
- *Hedychium gardnerianum** (Longose),
- etc.

Actuellement la lutte contre les EEE est réalisée le long du sentier longeant la limite nord de la forêt. La lutte se fait en accompagnement de l'entretien du sentier. Les travaux sont réalisés par l'association locale « Allons pren' Dioré en main » dans le cadre d'une convention signée par la commune et le conseil général. L'association a également en charge la gestion de l'ENS de Dioré voisin de la forêt.

D'autre part, nous avons observé des tenthrèdes de la mouche bleue (*Cibdela janthina*) sur la vigne marronne. Cette lutte biologique devrait permettre de limiter l'extension de cette espèce sur la forêt et en particulier au sein des habitats les mieux conservés.

Les risques liés à la faune exotique :

Le rat noir*, le rat surmulot et le chat haret* menacent les nichés des passereaux forestiers endémiques.

* Espèces inscrites sur la liste de l'UICN des 100 espèces les plus envahissantes au monde

Les risques liés aux activités humaines :

Le principal risque provient du braconnage. De nombreuses espèces indigènes sont victimes d'un braconnage intense pour leur utilisation traditionnelle : vertus médicinales, confection d'objets, alimentation ... Les braconniers s'en prennent également à l'avifaune et en particulier les merles, appréciés traditionnellement pour leur chant, qui ont une grande valeur marchande. Les méthodes de capture (bâton de colle) n'étant pas sélectives tous les espèces d'oiseaux forestiers sont touchées.

Autres risques pesant sur la biodiversité :

L'érosion, les incendies, ou encore les chablis affaiblissent les formations en place et favorisent l'envahissement par les espèces exotiques synonyme d'appauvrissement de la biodiversité.

◆ **Tableau des espèces remarquables¹ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Les listes détaillées des espèces figurent dans les tableaux pages suivantes.

Bien qu'ayant perdu une grande part de sa naturalité, la forêt communale de Saint-André recèle encore des espèces végétales et animales endémiques de La Réunion ou des Mascareignes.

La liste des vertébrés est issue du document d'aménagement de la forêt départementale de Dioré située juste en aval. Par rapport à la forêt départementale, le *Phelsuma borbonica* (espèce de Gecko protégée) est courant dans la forêt communale et l'ENS de Dioré. A contrario, la forêt est moins favorable à la nidification de *Circus maillardi* (papangue) qui trouve sûrement des sites plus favorables dans les remparts du canton du Bonnet d'Évêques.

Les données floristiques du CBNM² indiquent la présence de deux espèces protégées au titre de l'arrêté du 6 février 1987 et de 8 espèces qui ont le statut d'espèces quasi menacées d'extinction. Toutes ces espèces ont été observées dans le secteur le mieux conservé situé dans la partie supérieure de la forêt.

L'ensemble de la forêt étant classée hors sylviculture, très peu d'actions sont menées. Par conséquent, la gestion forestière a peu d'impact sur leur population. Inversement la présence de ces espèces remarquables est peu contraignante pour la gestion courante de la forêt. Toutefois, elles impliquent des principes de précaution sur le développement de nouvelles activités dans la forêt telles que l'accueil du public, les concessions, etc.

¹ Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype....). Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.

² Conservatoire Botanique national de Mascarin

Liste des espèces vertébrées présentes dans la forêt départementale de Dioré

Classe	Nom	Nom scientifique	Statut de l'espèce (toutes les espèces indigènes sont protégées)	Catégories* UICN Liste rouge France
Oiseau	Papangue	<i>Circus maillardi</i>	Endémique Réunion	EN
Oiseau	Salangane	<i>Aerodramus francicus</i>	Endémique Mascareignes	VU
Oiseau	Hirondelle	<i>Phedina borbonica</i>	Indigène	VU
Oiseau	Merle pays	<i>Hypsipetes borbonica</i>	Endémique Réunion	LC
Oiseau	Oiseau vert	<i>Zosterops olivacea</i>	Endémique Réunion	LC
Oiseau	Tec-tec	<i>Saxicola tectes</i>	Endémique Réunion	LC
Oiseau	Oiseau blanc	<i>Zosterops borbonica</i>	Endémique Mascareignes	LC
Oiseau	Oiseau la Vierge	<i>Terpsiphone bourbonensis</i>	Endémique Mascareignes	LC
Oiseau	Tourterelle malgache	<i>Streptopelia picturata</i>	Indigène	LC
Oiseau	Caille pays	<i>Turnix nigricollis</i>	Incertain (origine Madagascar)	LC
Oiseau	Tourterelle pays	<i>Geopelia striata</i>	Introduit	NA
Oiseau	Serin du Cap	<i>Serinus canicollis</i>	Introduit	NA
Oiseau	Serin du Mozambique	<i>Serinus mozambicus</i>	Introduit	NA
Oiseau	Tisserin gendarme	<i>Ploceus cucullatus</i>	Introduit	NA
Oiseau	Cardinal	<i>Foudia madagascariensis</i>	Introduit	NA
Oiseau	Bec-rose	<i>Estrilda astrild</i>	Introduit	NA
Oiseau	Martin	<i>Acridotheres tristis</i>	Introduit	NA
Oiseau	Bulbul orphée	<i>Pycnonotus jocosus</i>	Introduit	NA
Oiseau	Rossignol du Japon	<i>Leiothrix lutea</i>	Introduit	NA
Oiseau	Moineau	<i>Passer domesticus</i>	Introduit	NA
Reptile	Gecko vert des hauts	<i>Phelsuma borbonica</i>	Endémique Réunion	EN
Amphibien	Crapaud	<i>Bufo gutturalis</i>	Introduit	NA
Mammifère	Petit molosse	<i>Mormopterus francoismoutoui</i>	Indigène	LC
Mammifère	Tangue	<i>Tenrec ecaudatus</i>	Introduit - Gibier	NA
Mammifère	Souris	<i>Mus musculus</i>	Introduit	NA
Mammifère	Rat musqué	<i>Suncus murinus</i>	Introduit	NA
Mammifère	Chat haret	<i>Felis catus</i>	Introduit	NA
Mammifère	Rat noir	<i>Rattus rattus</i>	Introduit	NA
Mammifère	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	Introduit	NA

*Les catégories UICN pour la Liste rouge

EX : Espèce éteinte au niveau mondial

RE : Espèce disparue de La Réunion

Espèces menacées de disparition de La Réunion :

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises).

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de La Réunion est faible).

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes).

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente ou présente à La Réunion de manière occasionnelle ou marginale).

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la liste rouge).

Listes des espèces remarquables extraite de la base de données du Conservatoire Botanique National de Mascarin (données 03 / 2011).

Nom botanique ³	Famille	Menace Réunion	Distribution Mascareigne	Rareté Réunion	Endémicité
Extrait des données du CBNM (mars 2011).					
<i>Calanthe candida</i> Bosser	Orchidaceae	NT	B, M	R	M2a
<i>Chionanthus broomeana</i> (Horne ex Oliv.) A.J.	Oleaceae	NT	B, M	R?	M2a
<i>Flagellaria indica</i> L.	Flagellariaceae	NT	B, M, Ro	AR?	0
<i>Habenaria sigillum</i> Thouars	Orchidaceae	NT	B, M	AR?	M2a
<i>Hibiscus boryanus</i> DC.	Malvaceae	NT	B, M	AR?	M2a
<i>Memecylon cordatum</i> Lam.	Memecylaceae	NT	B, M	AR?	M2a
<i>Phaius tetragonus</i> (Thouars) Rchb. f.	Orchidaceae	NT	B, M	R?	M2a
<i>Psiloxylon mauritianum</i> (Bouton ex Hook. f.)	Psiloxylaceae	NT	B, M	AR?	M2a
<i>Beclardia macrostachya</i> (Thouars) A. Rich.	Orchidaceae	LC	B, M	PC	W2b

Distribution Mascareignes	Rareté Réunion	Endémicité	Menace Réunion
Distribution du taxon dans les trois îles des Mascareignes.	Indice de rareté régionale (Réunion) du taxon.	Type d'endémicité du taxon.	Évaluation des menaces d'extinction d'un taxon à la Réunion
B : La Réunion ("Bourbon"), M : Maurice, Ro : Rodrigues, ? : indique une présence probable, à confirmer, () : indique une présence douteuse, généralement associée à une mention suspecte, [] : indique une présence uniquement à l'état cultivé, 0 : taxon absent des Mascareignes, généralement mentionné par erreur dans ces îles.	E : exceptionnel, RR : très rare, R : rare, AR : assez rare, PC : peu commun, AC : assez commun, C : commun, CC : très commun. ? : la rareté estimée doit être confirmée.	B : endémicité stricte pour la Réunion, M : endémicité régionale (présence au moins sur deux îles), M3 : présence sur les trois îles, M2 : présence sur deux îles avec M2a (Réunion, Maurice) et M2b (Réunion, Rodrigues), F : endémicité Maurice, R : endémicité Rodrigues, W2b : Madagascar et Mascareignes, W2d : Comores et Mascareignes, W2f : Seychelles et Mascareignes, W3a : Madagascar, Comores et Mascareignes, W3c : Madagascar, Seychelles et Mascareignes, W3d : Comores, Seychelles et Mascareignes, W4 : Madagascar, Comores, Seychelles et Mascareignes, ? : taxons non encore décrits ou insuffisamment étudiés, une endémicité potentielle ou douteuse.	EX : taxon éteint, EW : taxon éteint à l'état sauvage, RE : taxon éteint au niveau régional, CR : taxon en danger critique d'extinction, EN : taxon en danger, VU : taxon vulnérable, NT : taxon quasi menacé, LC : taxon de préoccupation mineure, DD : taxon insuffisamment documenté, NA : évaluation non applicable, NE : taxon non évalué.

³ Les espèces protégées au titre de l'arrêté du 6 février 1987 sont surlignées en jaune.

◆ **Tableau des habitats**

Cf. carte des types d'habitats

Code Corine	Habitat	Prioritaire oui/non	Sensibilité Conséquence pour la gestion	Surface (ha)
Habitats indigènes				
49.111	Forêt hygrophile de basse altitude au vent	oui	- Diversité floristique avec un fort taux d'endémisme - Présence d'EEE encore modérée - Possible d'intervenir contre les EEE (goyavier, bois de Noël, camphrier, jamrosat) pour faciliter la régénération des espèces indigènes. - Secteur faisant la jonction entre les zones d'habitats bien préservés de la forêt départementale de Dioré et de l'ENS de Dioré. Nécessite des actions coordonnées avec ces 2 domaines.	5,60
Total surface habitats indigènes				5,60

Code Corine	Habitat	Prioritaire oui/non	Sensibilité Conséquence pour la gestion	Surface (ha)
Habitats d'origine anthropique				
87.1953	Formations secondaires hétérogènes à <i>Syzygium jambos</i>	non	- Peu ou pas d'intervention car très peu d'espoirs de réussite de la lutte (surface trop importante et vigueur des EEE). - Goyavier également très présent	24,19
Total surface habitats d'origine anthropique				24,19

Les tableaux et la carte montrent clairement que la forêt est fortement anthropisée. Naturellement, la partie la mieux conservée de la forêt est celle qui est la plus éloignée des activités humaines. Ce bon état de conservation se retrouve dans les deux forêts situées en amont et en aval. Cette situation milite pour la réalisation d'actions coordonnées sur les trois forêts avec un objectif commun de conservation de l'habitat remarquable et des espèces qu'il abrite. L'aménagement de la forêt départementale de Dioré a été rédigé en ce sens. De plus, le département qui est propriétaire des deux forêts voisines (Dioré + ENS) souhaiterait élaborer un document unique qui ferait la synthèse de la gestion des 3 forêts. Nous ne pouvons qu'approuver cette volonté mais nous attirons l'attention sur le fait qu'il faudra s'assurer de la cohérence de ce document avec les plans d'aménagement en vigueur.

ANNEXE II : Programme d'actions détaillé

Code action	Priorité	Description	Localisation ou UG	Quantité à travailler		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action	I/E	
				Quantité	Unité																			
PROGRAMME D' ACTIONS ECOLOGIE																								
BIO1	1	Conservation d'habitat remarquable : 49.111. Travail au profit des essences indigènes. Élimination des EEE : goyavier, bois de Noël, etc.	1a	5,60	ha		Elimination EEE 40 journées ouvriers / an														Contrôle des EEE 1 passage tous les 2 ans 20 journées ouvriers / an	Référence technique : Rapport 2003 de Jean Hivert sur l'état des méthodes de lutte mises en œuvre par l'ONF à La Réunion	50400	I
BIO3	1	Lutte précoce contre les nouvelles invasives	Forêt	1,00	forfait	Selon nécessité, 1 à 3 passages par an sur les sites indiqués par les fiches alertes																30000	I	
																					Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)		80400	
																					Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)		5360	

PROGRAMME D' ACTIONS ACCUEIL DU PUBLIC																								
ACC1	1	Ouverture nouveau sentier, boucle de Dioré – Bord du rempart de Salazie + balisage	Parcelle 1 UL se02	0,30	km	Etude technique. Piquetage	Ouverture + balisage															Cf. fiches techniques ONF - Cette action doit être coordonnée avec le programme d'action de la forêt départementale de Dioré. - Autorisation préalable du parc national. - Respect de la nouvelle charte départementale.	17500	I
ACC3	1	Entretien itinéraires randonnée	se01 + se02	1,20	km	1 passage / an : Entretien revers d'eau, réfection de marches, élimination de la végétation, enlèvement des obstacles (branches)																27000	E	
																					Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)		44500,2	
																					Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)		2967	





